

Questions orales

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. Les accusations contre le président et le vice-président du syndicat sont-elles portées en vertu du Code criminel ou pour cause de mépris de la loi adoptée à la Chambre des communes il y a quelques semaines et qui ordonnait le retour au travail?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être faire le point de la déclaration du ministre du Travail. Nous nous proposons d'intenter des poursuites pour mépris de la loi à la suite d'un ordre du juge en chef émis aux termes de la procédure touchant la loi spécialement adoptée. Nous allons les entamer immédiatement. Il s'agit en outre de mettre en accusation des particuliers qui ont enfreint la loi spéciale et, dans ce cas, nous invoquerons le Code criminel. Deux articles du Code canadien du travail sont également mis en cause. Cinq particuliers sont frappés d'accusations immédiates aujourd'hui.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, à titre d'explication le ministre peut-il nous dire combien de gens exactement sont impliqués dans ces poursuites lorsqu'il parle d'accusations portées pour refus d'obéir à un ordre émis par une cour du Québec il y a plusieurs semaines? Il a parlé de cinq, mais je ne sais trop s'il voulait parler précisément de ces poursuites en justice.

M. Lang: Les poursuites intentées devant le juge en chef Deschênes sont dirigées contre le syndicat et non pas contre des particuliers.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

MM. DIFENBAKER ET TRUDEAU—LA DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant de donner la parole au député d'Oshawa-Whitby, permettez-moi de prendre un instant pour dire ce que je comptais signaler dès le début de la séance. Au sujet des questions de privilège restées en suspens, je croyais pouvoir rendre une décision aujourd'hui, mais je constate que je préférerais la rendre demain après-midi à 3 heures.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LES PROPOS DU SERGENT LEDUC AU SUJET DE LA COMPLICITÉ DE FONCTIONNAIRES DANS LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur j'ai une question pour le solliciteur général. J'aimerais lui demander s'il était au courant ou s'il avait autorisé un certain sergent John Leduc de l'escouade des

[M. Munro (Hamilton-Est).]

drogues de la GRC à faire certaines déclarations à la presse qui impliquent directement une soixantaine d'employés du gouvernement et indirectement un plus grand nombre encore de la région de Montréal dans des accusations de commerce illicite de drogues?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur; d'ailleurs ni le commissaire ni même son commandant n'étaient au courant de l'affaire ou ne l'y avaient autorisé. De fait, nous ne sommes même pas sûrs que les agents mentionnés dans l'article aient fait ces déclarations car ils sont actuellement à l'étranger à enquêter sur une affaire de drogues. On est en train de vérifier la chose.

M. Broadbent: Quelles mesures le ministre prend-il à propos de ces allégations très graves? Compte-t-il dévoiler à la Chambre la nature de l'enquête en cours? Je pose la question tout en sachant très bien qu'il est possible que le ministre ne puisse pas donner tous les détails si une enquête est en cours, mais je m'inquiète et la Chambre s'inquiète aussi, non seulement à propos des éventuels coupables mais aussi à propos du nombre bien plus important d'innocents touchés par ces révélations.

M. Allmand: Je suis d'accord avec le député sur ce point. C'est pourquoi, lorsqu'on fait une enquête, nous n'en parlons jamais. Je dois rencontrer le commissaire cet après-midi et nous en parlerons. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est que l'on a fait une enquête sur certaines allégations relatives à l'aéroport. Je ne peux vraiment pas en dire davantage maintenant, mais je serai prêt à donner d'autres renseignements demain.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA TENEUR D'UN CERTAIN RAPPORT DE LA GRC AU SUJET D'EMPLOYÉS DE L'AÉROPORT DE MONTRÉAL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national. Pourrait-il nous dire si l'on a porté à son attention un rapport de la GRC—qu'on me dit avoir été présenté à son ministère il y a plus d'un an, c'est-à-dire avant même qu'il n'en soit titulaire portant sur certaines allégations concernant des fonctionnaires de son ministère qui travaillaient à l'aéroport de Montréal? Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises à ce sujet depuis qu'il est ministre?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Comme l'indiquait le solliciteur général, monsieur l'Orateur, il est bien difficile de commenter des enquêtes de cette nature. Le ministère du Revenu national, pour sa part, a entièrement collaboré avec la Gendarmerie royale pour toutes les enquêtes effectuées à ce port-là, afin d'appréhender quiconque viole la loi.